



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**255^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-200306

Le 6 mars 2020

de 8 h 34 à 11 h 53

Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-200306



SAC-200306

UNIVERSITÉ DE MONCTON

255^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mars 2020

Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert, professeure	Moncton	Julien Massicotte, professeur	Edmundston
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton		
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Karine McLaren, professeure	Moncton
Nicolette Belliveau, étudiante	Moncton	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Dany Benoit, directeur général de la Formation continue	Moncton	Charles Rand, étudiant	Moncton
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Denis Roy, doyen	Moncton
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Lise Savoie, professeure	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Gabriel Cormier, doyen	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Jacques Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim	U de M	Mona Luiza Ungureanu	Shippagan
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton		
Isabella Duguay, étudiante	Shippagan		
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston		
Marie-Andrée Giroux, professeure	Moncton		
Horia-Daniel Iancu, professeur	Moncton		
Amel Kaouche, professeure	Edmundston		
Michelle Landry, professeure	Moncton		
Mathieu Lang, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Nicolas Lecomte, professeur	Moncton		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Robert Levesque, professeur	Edmundston		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Marc Angers, directeur des communications, affaires publiques et marketing	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales	U de M
Madeleine Dubé, vice-rectrice	Edmundston
Teréz Rétfalvi, professeure retraitée	Moncton
Edgar Robichaud, vice-recteur	U de M
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan

Personnes excusées : Marianne Cormier, Lacina Coulibaly Caroline P. LeBlanc, Gervais Mbarga, Nicolas Morneault et Stéfanie Wheaton.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-191101	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-191101	5
7.1. Utilisation d'une plateforme électronique.....	5
7.2. Autres	5
8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	5
8.1. Création de la mineure en arts visuels	5
8.2. Évaluation du Doctorat en sciences de la vie.....	5
8.3. Évaluation des programmes en chimie	6
8.4. Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation	7
8.5. Évaluation des programmes en physique	8
8.6. Évaluation des programmes en psychologie (premier cycle).....	8
8.7. Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)	9
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	10
9.1. Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde.....	10
9.2. Abolition du Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E)	10
10. NOMINATION	11
10.1. Bureau de direction du Sénat académique	11
11. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021 - CORRECTIONS	11
12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (PAR INTÉRIM)	11
13. SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	13
14. AFFAIRES NOUVELLES.....	13
15. PROCHAINE RÉUNION.....	14
16. CLÔTURE.....	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	15
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	43
ANNEXE 3 : Documents.....	44
Document A : Ordre du jour adopté.....	A (1-2)
Document B : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-200128.....	B (1)
Document C : Création de la mineure en arts visuels.....	C (1-22)
Document D : Rapport du Comité des programmes.....	D (1-23)
Document E : Nomination au Bureau de direction du Sénat académique.....	E (1-2)
Document F : Corrections au Calendrier universitaire 2020-2023.....	F (1-3)

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (255^e séance)

8 h 34 : Le recteur et vice-chancelier par intérim souhaite la bienvenue aux membres. Il indique qu'il assurera la présidence d'assemblée lors de cette présente réunion en raison du départ de Pascal Robichaud. Il ajoute que le Bureau de direction du Sénat académique s'est penché sur la question du remplacement de la présidence et que des mesures seront prises à cet égard sous peu.

Le président affirme que, comme université, *nous reconnaissons que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.*

Les personnes qui ont demandé d'être excusées de la rencontre sont : Marianne Cormier, Lacina Coulibaly, Caroline P. LeBlanc, Gervais Mbarga, Nicolas Morneault et Stéfanie Wheaton.

Janice Comeau et Marc Angers sont désignés scrutateurs et l'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Selon la secrétaire générale, le quorum est atteint et tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Une modification est apportée à l'ordre du jour. La rubrique 12 devient 10, et ce, afin que tous les items comportant un élément de décision soient abordés avant ceux d'information.

R : 01-SAC-200306

Jean-François Thibault, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que l'ordre du jour de la réunion SAC-200306 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-191101**R : 02-SAC-200306**

Hélène Albert, appuyée par Mona Luiza Ungureanu, propose :

« Que le procès-verbal SAC-191101 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-191101**7.1. Utilisation d'une plateforme électronique**

La secrétaire générale informe que le Bureau de direction du Sénat académique recommande l'utilisation du portail de réunions **DiliTrust Exec** pour les réunions du Sénat académique, et ce, dès le mois d'août 2020. Elle ajoute que les coûts rattachés à l'impression de photocopies combinés avec le travail du personnel du Secrétariat général sont similaires aux frais d'utilisation de cette plateforme.

Quelques sénateurs qui connaissent **DiliTrust** se disent également favorables à ce virement sans papier.

Ce portail est accessible par le biais d'ordinateurs portables, de tablettes iPad, Android et Windows. De la formation sera offerte aux membres du Sénat.

7.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir le Document B, p. 1

8.1. Création de la mineure en arts visuels

Voir le Document C, p. 1-22

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que la création de la mineure en arts visuels s'inscrit dans la volonté d'offrir des mineures thématiques à l'Université de Moncton. L'ajout de cette mineure n'occasionne aucun coût additionnel à l'Université étant donné que les cours qui y sont inscrits sont déjà offerts.

La mineure en arts visuels compte 24 crédits dont 9 crédits obligatoires et elle a comme objectif d'initier les étudiantes et les étudiants à la création artistique.

R : 03-SAC-200306

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la mineure en arts visuels. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8.2. Évaluation du Doctorat en sciences de la vie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les grandes lignes de l'évaluation du Doctorat en sciences de la vie. Il précise que ce programme avait été identifié comme étant prioritaire selon le *Projet de la planification académique de 2016*

8.2. Évaluation du Doctorat en sciences de la vie (suite)

L'évaluation a été menée par les professeurs Guylain Boissonneault de l'Université de Sherbrooke et Frédéric Guichard de l'Université McGill. Le VRER indique que l'évaluation de ce doctorat est très positive. Celle-ci souligne entre autres la qualité du corps professoral ainsi que l'accès à des équipements et des laboratoires de pointe.

R : 04-SAC-200306

Gilles Roy, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

Que le Sénat académique accepte les recommandations ci-dessous :

Recommandation 1

Que le CES développe des mécanismes permettant une meilleure cohésion de groupe à l'intérieur du programme.

Recommandation 2

Que le CES développe des activités favorisant l'intégration des deux axes du programme dans le contexte du déménagement de plusieurs laboratoires dans le nouveau centre de médecine de précision.

Recommandation 3

Que le CES revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8.3. Évaluation des programmes en chimie

Le VRER nomme les membres de l'équipe d'évaluateurs externes soit la professeure Alison Flynn de l'Université d'Ottawa et le professeur Marc Lamoureux de la Saint Mary's University. Les programmes concernés par cette évaluation sont : le Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie), le Baccalauréat ès sciences (majeure en chimie), la Mineure en chimie ainsi que la Maîtrise ès sciences (chimie). Le VRER ajoute que, basé sur le *Projet de la planification académique*, ce sont tous des programmes à maintenir nécessitant une attention particulière.

Globalement, l'évaluation s'avère très positive. Le programme de spécialisation en chimie a reçu l'accréditation de la Société canadienne de chimie (SCC) de 2019 à 2027. Le rapport fait aussi mention de la qualité des lieux et des ressources matérielles, de la disponibilité du corps professoral et de leur engagement dans la recherche scientifique.

R : 05-SAC-200306

Gilles Roy, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que l'UARD de chimie assure l'uniformisation des objectifs d'apprentissage et des contenus principaux des cours en chimie organique offerts sur les trois campus afin de faciliter le passage d'étudiantes et étudiants du DSS aux programmes en chimie ou biochimie.

Recommandation 2

Que l'UARD de chimie développe les objectifs du programme et les résultats d'apprentissage attendus des cours et les intègre dans les plans de cours.

8.3. **Évaluation des programmes en chimie** (suite)**Recommandation 3**

Que l'UARD de chimie développe un plan détaillé sur les stratégies et les actions à entreprendre afin d'assurer la croissance des programmes en chimie notamment sur le plan du recrutement des étudiantes et des étudiants.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.4. **Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation**

L'évaluation a été effectuée par la professeure Sylvie Lamoureux de l'Université d'Ottawa et le professeur Jules Rocque de l'Université de Saint-Boniface. Celle-ci est très positive également. L'on souligne, entre autres, la solidité des services d'appui et des conditions d'apprentissage, la diversité des champs d'expertise et l'excellente réputation du programme.

R : 06-SAC-200306

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que la Faculté en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) clarifie la notion de la « résidence » et des modalités du programme à mi-temps.

Recommandation 2

Que la Faculté révise les objectifs du programme et précise les résultats d'apprentissage et les finalités voulus en fonction d'une analyse des besoins de la clientèle ciblée étant entendu que ces discussions devront aborder à la fois la place de l'éducation francophone en milieu minoritaire dans le programme et l'intégration de la grande diversité d'expertise du corps professoral.

Recommandation 3

Que la Faculté élabore un parcours de l'étudiante ou de l'étudiant en rendant explicite les divers jalons et étapes du programme.

Recommandation 4

Que la Faculté revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme.

Recommandation 5

Que la Faculté, la FESR et les services qui y sont associés revoient la coordination et la communication des informations liées à l'appui aux étudiantes et étudiants.

Amendement (ajout d'une recommandation) :

R : 07-SAC-200306

Céline Surette, appuyée par Étienne Dako, propose :

Recommandation 6

Que la Faculté des sciences de l'éducation développe un plan de renouvellement du corps professoral afin d'assurer la prestation du programme, notamment en méthodes quantitatives.

Vote sur l'amendement

Vote sur R07

Pour : 26

Contre : 7

ADOPTÉE

8.6. Évaluation des programmes en psychologie (premier cycle) (suite)

R : 09-SAC-200306

Gilles Roy, appuyé par Natalie Carrier, propose :

Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que l'UARD de psychologie fasse un examen minutieux du choix des cours préalables afin de s'assurer que les cours plus avancés soient assortis, au besoin, de cours préalables qui préparent véritablement les étudiantes et les étudiants à l'atteinte de leurs objectifs.

Recommandation 2

Que l'UARD de psychologie abandonne la répartition actuelle des cours en trois types.

Recommandation 3

Que l'UARD de psychologie explore les mécanismes possibles pour mieux intégrer le cours PSYC3900 Travaux pratiques en psychologie à la progression des apprentissages qui conduisent au développement des compétences en recherche fondamentale ou appliquée.

Recommandation 4

Que l'UARD de psychologie étudie la possibilité de rendre obligatoire le cours PSYC1700 Introduction à la psychologie appliquée dans la Mineure en psychologie.

Recommandation 5

Que l'UARD de psychologie veille à ce que le plan des cours ayant une composante de laboratoire mette bien en relief cette composante, autant dans les objectifs et activités d'apprentissage que dans les modalités d'évaluation.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

8.7. Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)

Le VRER précise que les deux programmes évalués consistaient de la Maîtrise ès arts en psychologie et du Doctorat en psychologie (Ph. D.). Le Doctorat professionnel en psychologie ne faisait pas partie de l'exercice. Ces deux programmes avaient été qualifiés de programmes nécessitant une attention particulière selon le *Projet de la planification académique*.

Le groupe d'évaluateurs externes était composé du professeur Simon Grondin de l'Université Laval et de la professeure Carmen Poulin de la University of New Brunswick. L'évaluation est dans son ensemble très positive. On fait mention de la qualité du corps professoral, de l'encadrement exceptionnel offert aux étudiantes et aux étudiants, de la structure et du contenu adéquat des programmes, de la satisfaction des étudiantes et des étudiants, de l'accessibilité aux locaux, etc.

R : 10-SAC-200306

Gilles Roy appuyé par Natalie Carrier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

*Que l'École de psychologie **examine** les critères d'admission aux programmes de Maîtrise ès arts en psychologie et de Doctorat en psychologie (Ph. D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.*

8.7. Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs) (suite)**Recommandation 2**

Que l'École de psychologie examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de Maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.

Recommandation 3

*Que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner **ses** activités afin d'améliorer le processus d'admission.*

Recommandation 4

Que l'École de psychologie explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés.

Recommandation 5

Que l'École de psychologie explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Modifications à l'amiable à la Recommandation 2 et à la Recommandation 5

- Note 1 : On s'entend à l'amiable qu'à la Recommandation 1, le verbe « révise » soit remplacé par « examine ».
- Note 2 : On s'entend à l'amiable qu'à la Recommandation 3, l'article « leurs » soit remplacé par « ses ».

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document D, p. 1-23

9.1. Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde

R : 11-SAC-200306

Gilles Roy, appuyé par Dany Benoit, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

9.2. Abolition du Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E)

R : 12-SAC-200306

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Baccalauréat ès arts < après le Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E.) >. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

10. NOMINATION

Voir le Document E, p. 1-2

10.1. Bureau de direction du Sénat académique

R : 13-SAC-200306

Mise en candidature :

Mathieu Lang

Proposé par Hélène Albert

Mathieu Lang est membre du Bureau de direction du Sénat académique pour un second mandat.

11. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021 - CORRECTIONS

Voir le Document F, p. 1-3

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) fait mention de cinq corrections qui doivent être apportées au Calendrier universitaire 2021. Celles-ci sont surlignées en jaune dans le Document ____ annexé à ce procès-verbal. Chacune de ces corrections est conforme à la nouvelle *politique sur le calendrier universitaire* approuvée lors de la dernière réunion du Sénat académique.

Suivant l'intervention d'une sénatrice, il est convenu que la possibilité de repousser la date de la collation des grades qui aura lieu au printemps 2021 soit examinée lors de la prochaine réunion du Comité des programmes.

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (PAR INTÉRIM)**Financement des activités de l'Université et relations avec le gouvernement provincial**

Le recteur et vice-chancelier par intérim (le recteur) indique que l'Université a reçu les paramètres du financement de la Province pour l'année 2020-2021. Sous réserve de l'adoption du budget provincial, les modalités du *Protocole d'entente* signé avec le gouvernement seraient respectées. Celles-ci comprennent l'augmentation de 2 % de la subvention aux universités et la réintroduction de la formule de financement (augmentation de 1.5 % pour le budget de fonctionnement sans restriction). Il y aurait aussi du financement pour des projets pilotes comme les mesures d'appui à la réussite étudiante.

Le recteur ajoute que le gouvernement a répondu à l'intervention de la vérificatrice générale quant à la nécessité de développer des indicateurs de rendement comme stipulé dans le *Protocole d'entente*. Les indicateurs de rendement proposés sont :

- Assurer le suivi des étudiantes et des étudiants durant leur parcours à l'université et après l'obtention de leur diplôme.
- Accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux.
- Mettre les étudiantes et les étudiants internationaux et canadiens en contact avec les employeurs situés à l'extérieur du campus.

Il reste encore à la Province de définir les seuils visés. Alors, les nouveaux indicateurs de rendement n'auront pas d'impact sur le budget de 2020-2021. Pour les années subséquentes cependant, ils serviront très probablement à orienter en partie les décisions relatives au financement des universités.

Le recteur fait aussi mention que la lettre de financement faisait état de certaines attentes du gouvernement au niveau du programme de science infirmière, de l'initiative Prêt pour l'avenir et de la création de liens entre le marché du travail et les étudiantes et étudiants internationaux.

Le recteur indique que la question du financement des universités demeure complexe. Plusieurs regroupements composés de recteurs, de professeures et professeurs ou

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (PAR INTÉRIM) (suite)

d'étudiantes et étudiants tentent chacun à leur tour de faire comprendre au gouvernement la valeur des universités publiques au Nouveau-Brunswick et l'importance d'un financement adéquat.

Plan stratégique des sports 2020 - 2025

Le recteur explique que ce plan stratégique a été élaboré à la demande du Conseil des gouverneurs. Ce plan vise à offrir des conditions optimales aux athlètes pour favoriser autant leur réussite sportive que leur réussite académique. Les valeurs inscrites à ce plan sont : l'équité, le respect, l'intégrité et la transparence.

Le recteur profite de l'occasion pour féliciter et souligner le succès des équipes sportives de l'Université de Moncton.

Relations avec les peuples autochtones

Le recteur souligne le travail effectué dans le cadre de la démarche de réconciliation avec les peuples autochtones. L'Université de Moncton travaille de très près avec les communautés autochtones afin que les perspectives du projet soient définies par elles.

L'engagement de l'Université envers les peuples autochtones sera présenté au Comité conjoint de la planification, au Conseil des gouverneurs et au Sénat académique lors de sa prochaine réunion.

Le recteur remercie Madeleine Dubé et Hélène Albert ainsi que les partenaires mi'kmaq et malécites du Madawaska pour leur travail exceptionnel dans ce dossier.

Autres volets

Le recteur précise que depuis plus d'une année, un groupe de travail s'affaire sur le dossier de la **cybersécurité** qui a pour but de mitiger les risques en la matière. Ce travail va aboutir dans les prochaines semaines.

Au niveau du **développement philanthropique**, le recteur indique que nous sommes à l'étape de finalisation d'un plan et que celui-ci sera présenté au Conseil des gouverneurs.

Sur le plan des **relations internationales**, le recteur lance l'invitation aux sénatrices et aux sénateurs à un colloque de réflexion qui aura lieu le 13 mars au campus de Moncton. Celui-ci a pour but de permettre à l'Université de Moncton de se doter d'un plan relativement aux relations internationales dans lequel seront définies les opportunités en matière d'enseignement, de formation, de recherche et de mobilité étudiante.

Le recteur ajoute que l'Université s'intéresse aussi au volet de **l'expérience étudiante**. Un sondage sera administré auprès de la population étudiante pour permettre de mieux saisir les attentes des étudiantes et des étudiants.

Le recteur indique qu'une consultation sera entreprise auprès de la communauté universitaire par rapport à ses **outils de communication**, dont l'Infolettre et son site Web.

Le recteur annonce que la **Campagne Évolution** suit son cours et que l'on prévoit conclure celle-ci le 19 juin prochain dans le cadre de la Fête de l'Université.

Le recteur termine son allocution en précisant que l'Université de Moncton a une responsabilité institutionnelle à l'égard de l'arrivée possible du **coronavirus** et que l'Équipe de direction va s'attarder à cette question et à son plan d'intervention.

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (PAR INTÉRIM) (suite)**Discussion sur les indicateurs de rendement**

L'introduction des indicateurs de rendement est très critiquée de la part des sénatrices et des sénateurs. Voici ci-dessous quelques-uns de leurs commentaires illustrant leur désaccord :

- Il n'y a pas d'indicateurs de rendement touchant la recherche. Pourtant, elle consiste en une activité très importante au sein d'une université.
- L'un des indices de rendement a trait au recrutement international. Les universités n'ont pas le contrôle sur certains phénomènes tels que des épidémies causées par le virus Ebola ou le coronavirus.
- Le traitement de dossiers par Immigration Canada peut avoir un impact sur la capacité de l'Université à rencontrer certains seuils de rendement.
- Le fardeau du recrutement à l'international ne devrait pas reposer seulement sur le dos des universités. Il est important que la Province crée des partenariats avec certains pays.
- Les universités ne sont pas des bureaux d'emploi.
- Les défis du marché du travail ne devraient pas être refileés aux universités.
- Il faut accepter que les universités sont indépendantes et contribuent à la création de la richesse.
- Les indicateurs de rendement ne tiennent pas compte de la particularité francophone de l'Université de Moncton qui œuvre dans un milieu minoritaire.
- Il est important que le gouvernement réalise que le rôle des universités va bien au-delà de la formation de travailleuses et de travailleurs; elles forment des citoyennes et des citoyens.

Le recteur remercie les membres pour leurs commentaires.

13. SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Il n'y a pas de questions de la part des membres concernant la dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

14. AFFAIRES NOUVELLES

En guise de remerciements, un certificat est remis aux personnes suivantes qui terminent leur mandat au Sénat académique :

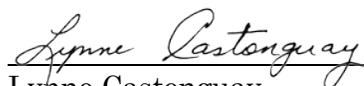
- Nicolette Belliveau
- Francis Bourgoïn
- Isabella Duguay
- Charles Rand

15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le lundi 11 mai 2020.

16. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 53.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale

SAC-200306

ANNEXE 1

Transcription de la 255^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mars 2020

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



SAC-200306

ANNEXE 2

Enregistrement de la 255^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mars 2020

**Enregistrement déposé aux
Services des archives de l'Université de Moncton**

Séance enregistrée par

**Michel Couture
Direction générale des technologies
Université de Moncton**



SAC-200306

ANNEXE 3

Documents de la 255^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mars 2020

Documents déposés sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

